

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DECISION DU BUREAU

Séance du 11 juillet 2024

N°24-DB026

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le Bureau communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au Relais nordique de la commune de Giron, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Denis MOSSAZ

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL :

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD – Régis PETIT – Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON - Benjamin VIBERT -

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS – Christophe MARQUET - Frédéric MALFAIT

Pouvoirs : Isabelle DE OLIVEIRA à Jean-Pierre FILLION - Catherine BRUN à Patrick PERREARD – Daniel BRIQUE à Régis PETIT - Marie-Françoise GONNET à Serge RONZON

Votants : 17

Présents : 13

Date de la convocation : 05 juillet 2024

Secrétaire de séance : Philippe DINOCHÉAU

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.5 Subventions

Objet : Demande de subvention – Schéma directeur d'assainissement sur les systèmes de Bellegarde/V et Châtillon/M

Monsieur Serge RONZON, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, rappelle que la Communauté de communes Terre Valsérhône souhaite réaliser un schéma directeur d'assainissement sur les systèmes de Bellegarde/V et Chatillon /M dont le montant est estimé à 425 000 € HT.

Pour l'accompagner dans ce projet, la Communauté de communes sollicite une aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de l'Ain selon le plan de financement suivant :

Aide de l'Agence de l'eau sollicitée :	50 % soit 212 500 €
Aide du Département de L'Ain :	20% soit 85 000 €
Autofinancement :	30 % soit 127 500 €
Total	100% soit 425 000 €

Il invite en conséquence le Bureau communautaire à bien vouloir se prononcer.

Le Bureau de la Communauté de Communes Terre Valsérhône,

Après avoir entendu l'exposé de du Vice-président délégué,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence eau et assainissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **DE SOLLICITER** une aide financière de 212 500 € auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'une étude diagnostique et schéma directeur sur les deux plus grands systèmes d'assainissement du territoire (Bellegarde/v et Chatillon/M).
- **DE SOLLICITER** une aide financière de 85 000 € auprès du Département de l'Ain pour la réalisation d'une étude diagnostique et schéma directeur sur les deux plus grands systèmes d'assainissement du territoire (Bellegarde/v et Chatillon/M).

- **DE SOLLICITER** une aide financière au taux maximum auprès de tous organismes susceptibles de soutenir la réalisation du projet dans la limite du taux d'autofinancement légale.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou monsieur le Vice-Président délégué à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et décidé en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des décisions les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Philippe DINOCHEAU

Le Président,
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20240711-24-DB026-DE
Date de télétransmission : 25/07/2024
Date de réception préfecture : 25/07/2024